

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 MAI 2020

---

SEANCE PUBLIQUE

N° .- LOGIVESDRE, S.L.S.P. – Comité d'attribution - Mandature 2019-2024 - Présentation d'une candidate - Ratification.

LE CONSEIL,

Vu le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 23 septembre 2019 comportant un point 4 relatif à la nomination des représentants au comité d'attribution ;

Considérant que la désignation des trois membres externes du Comité d'attribution doit répondre au prescrit de la clé d'Hondt dévoluant deux postes au M.R. et un poste au P.S. ;

Considérant que Madame Sarah BAUVAL, proposée par le M.R. pour Verviers, a été retenue en tant que candidate à la fonction de membre externe ;

Vu le Code wallon du logement et de l'Habitat durable et plus particulièrement son article 148 ter précisant la composition des organes de gestion autre que le conseil d'administration en ce compris les comités d'attribution de logements ;

Vu l'article 27 des statuts de la S.L.S.P. Logivesdre ;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les candidats administrateurs représentants de la Ville pour la mandature 2019-2024 à soumettre à l'Assemblée générale de Logivesdre, S.L.S.P. ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1122-27 et L1122-30 ;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section de Madame la Bourgmestre en sa séance du 14 mai 2020 ;

Par \*\*\* voix contre \*\*\*et \*\*\* abstentions,

RATIFIE

Art. 1.- la proposition de désigner Mme BAUVAL Sarah, assistante administrative, domiciliée rue Saint-Nicolas, 21 à 4801 Verviers, en qualité de candidate de la Ville de Verviers à la fonction de membre externe du Comité d'attribution de logements de la S.L.S.P. Logivesdre. ;

L'intéressée sera considérée comme démissionnaire immédiatement après l'Assemblée générale qui suit le renouvellement des Conseils communaux.

Art. 3.- La présente délibération sera transmise, pour information à la S.L.S.P. Logivesdre et à l'intéressée.